

Règlement « Bike & Fun » 2017

Ile de Loisirs

Article 1 : Organisation

Le « Bike & Fun » est organisé par Fun Events à l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise.

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION FUN EVENTS :

FUN EVENTS

15 passage Adrienne

95800 Cergy St Christophe

Site internet : <http://funevents.free.fr>

Mails : funevents@free.fr

funevents@neuf.fr

Tél. : 01 30 73 15 81

FUN EVENTS est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents déclarent avoir pris connaissance et accepter le règlement dans sa totalité.

Article 2 : Présentation

L'épreuve « Bike & Fun » est accessible à tous et est ouverte à toutes personnes licenciées ou non, âgées de **18 ans et plus**. Le Bike & Fun est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul VTT (l'un court pendant que l'autre pédale).

Les deux équipiers s'élanceront en course à pied sur une boucle d'environ 300m, rejoindront le VTT de l'équipe (et pas celui de l'équipe voisine) pour effectuer ensemble le parcours défini en BIKE & FUN. Le vélo sert de témoin pour les relais libres (changement toutes les 30 secondes, tous les kms,... chacun sa stratégie). Pour les relais, les équipiers doivent toujours être visible l'un de/et l'autre. En d'autre terme, le relais ne se fait pas nécessairement de main à main.

Attention toutefois à ne pas égarer le vélo. L'organisateur n'est pas responsable d'un vélo qui serait perdu ou volé au cours de l'épreuve.

Pour le passage de la ligne d'arrivée, les deux équipiers doivent être groupés.

Article 3 : Parcours

Les distances du Bike & Fun : - Format découverte : env. 7,5 km

- Format sprint : env. 15 km

L'épreuve se déroule sur un circuit tout terrain dans un cadre exceptionnel, entre le monde des Télétubbies (Téléubbyland) et celui d'Avatar (Pendora).

Dans le souci de respecter le site de la course, il est strictement interdit de jeter des débris sur le parcours. Toute ignorance de cette règle entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

Article 4 : Règles de course

Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) **est obligatoire** durant toute l'épreuve pour chaque équipier.

Interdiction de monter à deux simultanément sur le VTT.

Le dossard doit être porté, bien visible sur la poitrine, par chaque concurrent pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification.

Les coureurs à pied sont prioritaires sur les coureurs en VTT. Les vététistes veilleront à ne pas gêner les coureurs à pied sous peine de disqualification de l'équipe responsable, par exemple, d'une chute.

Article 5 : Certificat médical

Les participants aux organisations sportives Fun Events sont obligés de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive dans un sport d'endurance avec la mention « en compétition ». Il devra parvenir à l'organisation au moins deux jours avant l'épreuve, soit par mail (scan ou photo) : funevents@free.fr, soit par courrier.

FUN EVENTS vous conseille de faire écrire en toutes lettres les sports pratiqués avec la mention « en compétition ». N'hésitez pas à faire indiquer plusieurs sports (cyclisme, course à pieds, canoë, course d'orientation...) et toujours en compétition, ça ne coûte pas plus cher.

Ce certificat médical devra dater de moins d'un an à la date de l'événement et une copie de ce certificat devra être envoyée lors de l'inscription à l'épreuve. Les personnes ayant une licence officielle en cohérence avec l'activité pratiquée (Athlétisme, triathlon, Course d'orientation,...) devront fournir, au moment de l'inscription, une copie de leur licence en cours de validité couvrant la date de l'évènement. ATTENTION, FUN EVENTS n'accepte pas les certificats ou licences depuis le portable. Dans le cas exceptionnel où le certificat médical serait fourni sur place, il sera obligatoirement sur support papier (photocopie, car nous ne rendons pas les originaux). Photocopie également pour les licences. Mais ceci aura un caractère exceptionnel et l'organisation se réserve le droit de refuser un concurrent qui n'aurait pas fourni son certificat médical au moins deux jours avant l'épreuve, et ce, sans possibilité de remboursement.

Article 6 : Droits d'inscriptions

Les dossiers complets (paiement + certificats médicaux ou licences) seront prioritaires sur les dossiers incomplets, quelque soit la date de paiement.

Les règlements de cotisations ou de droits d'inscriptions sont faits soit par chèque bancaire à l'ordre de FUN EVENTS (inscription par voie postale) soit par CB (inscription par internet).

En cas de non-participation, sans information avant le départ de l'épreuve, les droits resteront acquis à FUN EVENTS.

Si FUN EVENTS est avertie avant le départ de l'épreuve, le bureau statuera sur la suite à donner à la demande de remboursement en fonction des frais fixes et du motif, mais aucun dédommagement n'est garanti.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Prix par équipe	Par internet*	Par courrier	Après le 26/01/2017	
			Par internet*	Par courrier
Découverte 7,5 Km	15 €	17 €	20 €	22 €
Sprint 15 Km	20 €	22 €	25 €	27 €

* plus d'info : <http://funevents.free.fr/>

Le nombre d'inscription est **limité à 250 équipes sur les 2 courses cumulées.**

A ce titre, FUN EVENTS se réserve le droit de clôturer les inscriptions à une date quelconque.

Article 7 : Responsabilités

L'association FUN EVENTS est couverte en responsabilité civile.

Les membres adhérents sont également couverts dans le cadre de leur pratique sportive pour les sports pratiqués dans le cadre des activités de FUN EVENTS.

Il convient aux participants de vérifier qu'ils sont bien couverts par leur assurance personnelle pour la pratique de sport en compétition. Prendre une licence dans un club affilié peut être une solution. Le montant de l'inscription ne comprend pas l'assurance « responsabilité civile

individuelle » et l'assurance « individuelle incident » (en cas de dommages causés à soi-même).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance provoqué par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. Le retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Article 8 : Catégories

2 catégories : **36 à 79 et 80 et plus** (cumul d'âges des deux équipiers)

Le bike &Fun est une course organisée pour les + de 18ans. Aucune exception ne sera faite.

Article 9 : Programme

- Remise des dossards : A partir de 12h00
- Briefing : 13h45
- Départ de la course : 14h

Article 10 : Droit à l'image

Par simple fait de participer aux manifestations FUN EVENTS, les participants cèdent sans contrepartie leurs droits à l'image photo et vidéo à FUN EVENTS et ses partenaires sans restriction de durée.

Article 11 : Informations et liste des inscrits

Les informations sont disponibles sur le site <http://funevents.free.fr/>. FUN EVENTS encourage vivement les participants à se rendre sur ce site pour prendre connaissance des éventuelles dernières informations. Cependant, pour transmettre des informations que l'organisateur jugera importantes, nous encourageons également les participants à fournir une adresse mail valide.

La liste des inscrits, pour confirmation, sera mise à jour régulièrement sur le forum au lien suivant : <http://funevents.free.fr>

Le simple fait de fournir son adresse mail autorise FUN EVENTS à utiliser cette adresse mail pour envoyer au participant, des informations, des news, sur des évènements à venir. Le participant pourra bien sûr, à tout moment, demander la suppression de son adresse mail du fichier de FUN EVENTS.

Article 12 : Accès à l'organisation

Par la route, de Paris : prendre l'autoroute A15, sortie n°9 direction Cergy, puis suivre le fléchage "les Étangs de Cergy-Neuville".

Par le RER : RER A, descendre à Cergy-Préfecture, puis prendre le bus n° 48 jusqu'à l'arrêt "Base de loisirs". (Ile de Loisirs)

Par le train : de Paris Saint-Lazare, descendre à Cergy-Préfecture, puis bus n° 48

De Paris gare du Nord, descendre à Pontoise, puis bus n° 45 et 48.